



Avis public

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU

42 Chemin De La Ferme, Port-Menier, Québec

Le comité de démolition de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti devra statuer sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 42 Chemin De La Ferme, Port-Menier, Québec.

Les documents relatifs à cette demande peuvent être consultés au : bureau municipal situé au 62 Chemin De La Rivière-Aux-Canards, Port-Menier sur les heures d'ouverture de celui-ci.

Toute personne qui veut appuyer ou s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son appui ou son opposition motivée à la greffière-trésorière en s'adressant à l'adresse courriel : administration@ile-anticosti.org.

Le comité de démolition statuera sur ladite demande à sa séance le 22 mai 2024 à 17h, au bureau municipal situé au 62 Chemin De La Rivière-Aux-Canards, Port-Menier.

Port-Menier, 7 mai 2024

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière